

CONSEIL MUNICIPAL DE POUILLY EN AUXOIS
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 15 MAI 2018 A 19H30

Présents : M. Bernard MILLOIR (maire), Mme Monique GARNIER, Mme Karine BASSARD, Mme Annick RADIGON , M. René DESSEREE, M. Stéphane ROUX (adjoints), Mme Jeanine BERTHELOT, M. Gérard CUROT, M. Yves COURTOT, Mme Nicole FILLON, Mme Evelyne GAILLOT, M. Gilles GAUDIN de SAINT-REMY , Mme Annie HENNEAU , Mme Marie-Hélène MAILLARD et M. Eric PIESVAUX (conseillers municipaux)

Absents excusés : M. Yohann MORTIER (procuration à Annick RADIGON), M. Maxime SAGETTE (procuration à Stéphane ROUX), M. Christian CLEMENT (procuration à René DESSEREE), Mme Claire DURANTE (procuration à Nicole FILLON)

Secrétaire de séance : Karine Bassard

Le compte rendu de la séance du 11 avril est adopté à l'unanimité.

1. Fonds spécial lecture

Le Conseil Départemental a prévu un budget à répartir entre les communes.

Les conditions d'accès pour que les communes puissent en bénéficier sont :

- 20% des lecteurs doivent provenir d'une autre commune
- les dépenses de fonctionnement doivent être au minimum de 8.30€ par habitant
- la commune doit employer du personnel professionnel
- la bibliothèque doit être ouverte au moins 4 jours par semaine et au moins 16h

La commune de Pouilly répondant à tous ces critères, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter le Conseil Départemental pour l'obtention de la subvention du fonds spécial de lecture.

2. Chaufferie bois

Le maire rappelle le processus d'intervention :

- Le SICECO est maître d'ouvrage sur la partie réseau de chaleur dont la chaufferie,
- La commune est maître d'ouvrage sur la partie bâtiments concernant la distribution intérieure.

Sur ce point de la distribution intérieure, une seule entreprise a répondu à la consultation.

Monsieur le Maire propose de déclarer la consultation sans suite et de lancer une nouvelle consultation. Cela nous permettra d'obtenir davantage d'offres pour aboutir à une véritable mise en concurrence et aussi obtenir une offre avec une valeur technique répondant à notre souhait.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de lancer cette nouvelle consultation.

Dans le cadre de l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction du réseau de chaleur, Monsieur le Maire propose de donner un accord au SICECO.

Au-delà de l'aspect environnemental, dans l'appréciation du bienfondé économique concernant la réalisation de ce projet de réseau de chaleur, Il y a aussi plusieurs points à prendre en compte :

- l'alimentation électrique actuelle des bâtiments communaux du centre-bourg repose sur un unique transformateur qui arrive en fin de vie, ce qui nous rend très vulnérable,
- le chauffage électrique de la maternelle est obsolète; quelle que soit la décision, il faudra penser à son remplacement
- les réseaux téléphonique et électrique ne sont plus en capacité d'absorber les évolutions technologiques et la création du réseau de chaleur permettrait de profiter des travaux de terrassement pour renouveler ces réseaux,
- L'amélioration du confort au niveau du chauffage dans les bâtiments qui devront aussi progressivement, faire l'objet de travaux d'isolation, le calendrier de mise en œuvre de ces travaux d'isolation étant tributaire des contraintes budgétaires.
- À l'unanimité le Conseil Municipal décide de poursuivre ce projet et donne au SICECO l'accord d'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du réseau de chaleur.

3. Adhésion à la fondation du patrimoine

Monsieur le Maire propose d'adhérer à la Fondation du Patrimoine qui a pour mission d'œuvrer à la préservation du patrimoine local.

La Fondation a soutenu près de 27000 projets publics et privés au niveau national.

Au niveau régional, c'est 500 projets dont 198 communaux.

La Fondation du Patrimoine pourra nous aider à trouver des fonds (mécénat) pour notre projet de rénovation de la Chapelle Notre Dame trouvée, projet précisant le maire qui ne pourra pas être traité lors de ce mandat.

L'adhésion 2018 à la Fondation coûte 120 € .

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine.

4. Mur de soutènement rue Notre Dame

L'entreprise GIBOULOT a été retenue pour l'installation des gabions sur un linéaire de 30 mètres.

Le coût des travaux s'élève à 17.670 €. Les travaux devraient commencer en septembre.

5. Affaires diverses

• Information cimetière

La procédure officielle de reprise des sépultures en état visuel d'abandon est engagée.

La liste des concessions faisant l'objet de cette procédure est consultable sur les panneaux installés aux entrées du cimetière, à côté de la mairie et sur le site internet : www.cimetieres-de-france.fr

La constatation de l'état dans lequel se trouve chaque concession s'effectuera le 28 mai et fera l'objet de l'établissement d'un premier PV de constat. Cette procédure est très longue car elle court sur 3 ans.

Environ 120 concessions sont concernées.

Une information a été apposée sur 81 sépultures concernant des concessions trentenaires ou cinquantenaires échues.

Celles qui n'ont pas fait l'objet de demande de renouvellement ou si la famille a exprimé sa volonté de ne pas renouveler sont reprises.

Il reste à traiter une vingtaine de sépultures en état d'abandon visuel mais sans titre de concession identifié.

Monsieur le Maire rappelle qu'un nouveau règlement intérieur est en cours d'élaboration avec pour objectif une mise en place au 1er janvier 2019; la modification importante étant qu'il n'y aura plus de concession perpétuelle à partir de cette date.

• Travaux de voirie 2018

Monsieur le Maire propose de différer les travaux d'élargissement du trottoir situé le long de la pharmacie Massot en raison des futurs travaux prévus dans le cadre de la requalification du Centre Bourg.

Le Conseil départemental sera informé que la demande de subvention initialement demandée est annulée.

• Commerce local

À l'initiative d'un collectif de commerçants, un souhait pour relancer le marché a été émis parallèlement à l'étude de la Chambre de commerce et d'industrie.

- **Projet SIVOS**

En septembre 2017, M. le maire a organisé une rencontre entre les 8 maires de la carte scolaire. Il s'agit des communes de Bellenot-sous-Pouilly, Chailly-sur-Armançon, Chatellenot, Civry-en-Montagne, Eguilly, Martrois, Thoisy-le-Désert et Pouilly en Auxois.

Lors de cette rencontre, il avait été convenu qu'une simulation assez précise leur serait transmise pour leur permettre d'apprécier les évolutions liées à la création de cet éventuel SIVOS. Pour information, le maire communique au Conseil Municipal les documents transmis.

Une nouvelle réunion entre les maires est fixée au 11/06/2018.

- **RGPD**

À compter du 25/5/2018, une nouvelle réglementation européenne générale sur la protection des données entre en vigueur. Les communes devront être en capacité de prouver que les mesures nécessaires pour protéger les droits et les données des habitants ont été prises.

Monsieur le Maire propose d'adhérer au service que le centre de gestion de Côte d'Or va mettre en place. Une convention sera donc signée avec le centre de gestion dès mise en oeuvre.

- **Info TNT**

Le 23 mai une modification des fréquences TNT aura lieu.

Les personnes qui reçoivent la télé par antenne râteau devront faire une recherche de chaîne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.